

Un ex-chauffeur franco-rwandais rejugé à Paris pour complicité dans le génocide des Tutsi

AFP, 3 février 2026

Le procès en appel du Franco-Rwandais Claude Muhayimana, condamné fin 2021 à 14 ans de réclusion pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité lors des massacres des Tutsi en 1994, s'est ouvert mardi à Paris.

Claude Muhayimana, 65 ans, comparaît libre à ce nouveau procès devant la cour d'assises d'appel, qui doit durer jusqu'au 27 février.

Il était en 1994 chauffeur de l'hôtel Guest House à Kibuye, sur les rives du lac Kivu. Quelques mois après le génocide des Tutsi, qui a fait plus de 800.000 morts d'avril à juillet 1994, il a quitté le Rwanda, s'est réfugié en France en 2001 et a été naturalisé en 2010.

Il est accusé d'avoir transporté des gendarmes et des miliciens Interahamwe, bras armé du régime génocidaire hutu, sur des lieux de massacre de Tutsi à Kibuye et les collines avoi-

sinantes, où des dizaines de milliers de personnes ont été tuées.

En décembre 2021, il a été reconnu coupable à Paris de complicité de génocide et de complicité de crimes contre l'humanité dans les collines de Karongi, Gitwa et Bisesero sur la période du 7 avril à fin juin 1994, et de complicité de crimes contre l'humanité en juillet dans les collines de Bisesero.

« *Rien ne permet d'établir avec certitude la réalité des accusations* », a déclaré à l'AFP M^e Réda Ghilaci, qui défend M. Muhayimana avec M^e Hugo Latrabe. « *Notre client est innocent des faits qui lui sont reprochés* », a-t-il ajouté, estimant qu'il y avait « *1.001 contradictions et zones de flous* » dans le dossier.

Au titre de la « *compétence universelle* » exercée sous certaines conditions par la France pour juger les crimes les plus graves commis hors de son sol, la justice française a dé-

jà condamné définitivement plusieurs Rwandais.

Le dernier en date est l'ancien médecin Sosthène Munyemana, condam-

né en appel en octobre 2025 à 24 ans de réclusion criminelle pour génocide et participation à une entente en vue de la préparation de ce crime.